

PROCES-VERBAL BUREAU EXCEPTIONNEL

Du 10 mai 2010

Présents : Laurence BAILLY - Chantal BEAUQUIN - Dominique BOUDEAU - Mireille COURBOULAY - Laurent DONNART - Yves GARREAU - Dominique GOBIN - Sophie LAMBOUR - Marie Annick MONNOT - Yannick OLIVIER - Jacques PHILIPPE - Michel PINTE - Eric ROUTARD
Excusés : Philippe BOULANGER - Dimitri BREHERET - Régis GARNIER

OUVERTURE (Yannick OLIVIER)

- ▶ **Le Bureau approuve à l'unanimité** le PV du Bureau du jeudi 29 avril 2010.
- ▶ Le Président nous annonce la démission de Monsieur Robert GRELET pour raison personnelle. En raison de la date trop tardive de cette nouvelle, nous ne pouvons règlementairement proposer ce poste aux votes lors de l'AG du 29 mai prochain. Ce poste sera donc vacant jusqu'à la fin de saison 20102011.
- ▶ Les finales de la coupe de Loire Atlantique auront lieu dimanche 16 mai à Vertou à 14h30 pour les Masculins et 16h30 pour les Féminines.
- ▶ Yannick rencontre le Directeur du lycée de la Joliverie mardi 11 mai afin de continuer les démarches dans le but de la mise en place d'un centre de formation.
- ▶ Le Président a demandé à Pascale SIMON, de prévoir l'organisation d'un séminaire au début de la saison prochaine. Parmi les 3 dates que Pascale nous propose, 2 dates retiennent l'attention : 8 ou 15 octobre. Le président nous fera part de sa disponibilité éventuelle, lors du prochain Comité Directeur, le mardi 18 mai.
- ▶ A la demande du Président, le Secrétaire Général propose la date du jeudi 26 août comme date du 1^{er} bureau de la saison prochaine.
Le Bureau approuve à l'unanimité des personnes présentes.

BILANS ET PERSPECTIVES COMMISSIONS

TECHNIQUE (Dominique GOBIN)

Dominique nous fait un tour d'horizon de la saison qui vient de s'écouler.

L'équipe technique départementale s'est réunie 8 fois pendant la saison. Une dizaine de réunions de travail sur des sujets spécifiques tels que : formations des formateurs, projet potentiel..

Les sujets travaillés : Fiche de synthèse du règlement jeune - Fiche d'aide au positionnement des équipes en championnat jeune - Détection des potentiels - Projet potentiel - Préparation Equipe Jeune - Formation accompagnateurs d'équipe.

Entre-Filets : cette lettre d'information a pour objectif d'améliorer la communication de la CT44. 4 numéros ont été diffusés.

Projet Benjamins : l'objectif est d'améliorer l'encadrement des benjamins évoluant dans le championnat accès région. Cet encadrement est composé d'entraîneurs et d'arbitres qui exercent à ce niveau. C'est un travail en commun avec la CDAMC.

Journée de préparation de la saison : L'objectif est de réunir les bénévoles qui encadrent les clubs de basket-ball de Loire-Atlantique quelque soient leurs fonctions dans un même lieu au début de la saison. En septembre dernier nous avons regroupé « le clinic D1 », « le clinic élite jeunes », la première journée de championnat accès région benjamin et un match de préparation de pro B le 12 septembre à Beaulieu. L'organisation n'a pas été entièrement réussie, nous modifierons les modalités pour la prochaine saison tout en gardant le principe.

Formation stage en animateurs : cette saison 2 formations en stage ont été organisées :

3+2 en partenariat avec le Conseil Général 44 : 16 stagiaires
St Gildas des bois : 24 stagiaires

Formations décentralisées animateurs : 4 ont été organisées :

Moison La Rivière : 10 stagiaires
Sud Loire : 9 stagiaires
Ancenis : 9 stagiaires
Nantes : 10 stagiaires

Validation des bénévoles formés par le Conseil Général G44 :
Entretien avec 9 personnes pour validation du diplôme d'animateur.

Formations modulaires initiateurs : 2 ont été organisées :

Nantes : 14 stagiaires
St Nazaire : 15 stagiaires

Formations en stage initiateurs : 2 ont été organisées :

Clisson : en août 2009 : 12 stagiaires
Clisson : en avril 2010 : 25 stagiaires

Préparation à la formation d'Entraîneur Jeune :

L'ETD44 a mis en place une formation préparatoire à la formation régionale Entraîneur Jeune. Nous avons constaté que les initiateurs du 44 qui se présentaient à l'EJ avaient un faible taux de réussite. Le bilan est que seulement 5 personnes ont participé à cette formation. Doit-on la proposer à nouveau, la saison prochaine?

Bilan formation :

152 personnes ont participé à une formation qualifiante départementale.
61 clubs ont envoyé au moins 1 personne en formation.

Détection :

Réflexion sur le projet potentiel, étude du protocole.

Actions de détection :

Plateaux poussins le 5 décembre 2009
Stage potentiels le 14 avril 2010 : 10 jeunes

Sélection départementale 97 :

Sélection masculine 97 : Second au TIC
Sélection féminine 97 : second au TIC

Critères de classement des engagements Région :

La ligue régionale demande au CD44 de classer les équipes qui s'engagent en région. Elle s'appuiera sur ce classement afin de définir les équipes qui évolueront en région.

A ce titre Dominique demande au bureau de revenir sur les critères adoptés en début de saison, en raison du résultat du pré-classement. Il apparaît que l'abandon du critère historique a révélé une disparition dans le classement des clubs formateurs de département. Il s'avère aussi, qu'il paraît difficile dans un dossier de tenir compte d'une liste d'entraîneur et de joueurs présentée avant la période de mutation. Elle est souvent différente en début de saison.

Proposition de la commission technique :

Prendre en compte le niveau de jeu de l'année -1, ainsi que le classement du CAC44.

Le Bureau approuve à l'unanimité des personnes présentes.

Championnats jeunes :

La commission technique a participé à l'élaboration de la nouvelle organisation des championnats jeune. L'ETD44 a rédigé une fiche permettant aux clubs d'effectuer le meilleur choix d'engagement de leurs équipes en championnat départemental.

Action UGSEL :

Une action de promotion du basket en partenariat avec l'UGSEL a eu lieu à La Durantière le 2 avril 2010. Elle a regroupé 1200 jeunes de 7 à 10 ans.

Bénévolat commission technique :

Trois techniciens bénévoles sont élus au CD44, quelques autres travaillent régulièrement pour la CT44. Cela fait peu pour une commission aussi importante. Nous avons fait des appels dans les Entre-files N°3 et N°4, ces appels sont restés sans réponses à ce jour. Pourtant nombre de techniciens bénévoles œuvrent dans les clubs. Nous organisons des actions ponctuelles pour lesquelles un investissement limité est demandé, nous espérons que certains s'engageront à nos côtés.

CDAMC (Laurent DONNART)

JOUEUR/ARBITRE :

BILAN :

Laurent nous présente le constat des réunions de secteur dont l'ordre du jour principal était la problématique joueur/arbitre.

Les clubs sont unanimes pour reconnaître qu'il n'y a pas assez de communication entre l'arbitre et son club. La solution doit passer par la nomination d'un référent arbitre dans chaque club.

Les clubs reconnaissent que le Comité essaie au maximum que le joueur/arbitre puisse participer aux rencontres. La CDAMC constate que le nombre de retours est trop important.

L'encadrement est assuré par un adulte qui se trouve être soit un parent, soit un membre du club.

Un rappel d'information a été transmis lors de ces réunions : stage / retour / indisponibilités / amendes.

Il a été aussi rappelé aux clubs d'étudier en compagnie de leurs arbitres avec précision la charte et le statut de l'arbitrage. Laurent est persuadé que cette lecture éviterait de nombreux dysfonctionnements. Une fiche référent est en cours d'élaboration et de validation sera transmise aux clubs lors de l'AG de SAVENAY le samedi 29 mai 2010.

Les clubs trouvent que la formule paire-club devrait être remanié. La commission travaille à une modification de son règlement.

Le problème des dérogations a été abordé. La commission sportive propose un horaire officiel tel que 13h30 ou 17h30 ou 20h30, en précisant au moment de l'engagement que l'équipe compte un arbitre.

Il semble important que les clubs soient informés des désignations des arbitres, avec les codes arbitres dès le début de saison. Les clubs doivent être avertis des retours, ce qui leur permettra d'avoir un suivi plus visible.

Les désignations des paires seront listées sur le site du Comité.

PERSPECTIVES CHARTE :

Suite à ce contrôle, le Groupement Sportif **aura un délai d'un mois à partir de la date d'envoi du contrôle à priori pour** modifier l'ordre des équipes pénalisables.....

PERSPECTIVES STATUT :

Excuses :

Le certificat médical ou toute autre pièce, justifiant l'absence sur rencontre devra être fourni **au plus tard le jeudi suivant après celle-ci** et correctement établi.....

Retour convocation :

Un arbitre effectuant un retour pour non respect de son planning sera considéré en retour injustifié et amendé, s'il ne peut ou ne prend pas de rencontre en échange de son retour.

En cas de retour de convocation effectué par un arbitre d'un Groupement Sportif, la commission peut reprendre les arbitres désignés sur une rencontre à domicile de ce Groupement Sportif.

PERSPECTIVES DE FORMATION :

Montée de niveau :

Les arbitres qui ne seront pas à jour de leurs obligations de formation ou de leur contrôle de connaissance, ne pourront monter de niveau ou faire partie d'un groupe potentiel.

Tout arbitre du groupe 1 ne participant pas à la journée de formation commune D1 « Entraîneur-Arbitre », se verra rétrograder d'un niveau **en fonction des capacités de désignation de la CDAMC.**

PERSPECTIVES PAIRE CLUB :

La paire club devra être composée obligatoirement d'un jeune de moins de 20 ans et de plus de 15 ans (né avant le 1^{er} septembre de la saison en cours) **ainsi que d'un adulte formateur** sans quoi elle ne pourra être prise en compte....

Tout organisme mettant en place une paire club devra participer à une journée de formation organisée par le Comité, sous peine de ne pouvoir être pris en compte par la charte de l'arbitrage.

PERSPECTIVES REFERENT ARBITRE :

Cette note a pour but d'expliquer en quoi est nécessaire un référent arbitre dans un club.

Le Bureau approuve à l'unanimité des personnes présentes, les modifications de la charte et du statut.

Elles seront proposées aux membres du Comité Directeur, qui décidera lors de sa prochaine réunion du 18 mai prochain, de leur validation.

QUALIFICATIONS (Laurence BAILLY)

Art. 47

Les clubs présentant une équipe jeune en D1 et Elite et ayant des équipes en catégories inférieures devront présenter une liste de brûlés :

Poussins - Poussines 5 joueurs brûlés

Benjamins - Benjamines - 7 joueurs brûlés

Minimes 7 joueurs brûlés

Cadets - Cadettes 7 joueurs brûlés

Les listes sont modifiables sur justificatifs à la fin de la 1ère phase et avant la 1ère journée des matchs retours.

La Commission vérifiera le bien-fondé de la demande.

Le Bureau approuve : 1 voix contre 6 pour 0 abstention des personnes présentes, la modification de l'article 47.

Elle sera proposée aux membres du Comité Directeur, qui décidera lors de sa prochaine réunion du 18 mai prochain, de sa validation.

SPORTIVE (Chantal BEAUQUIN)

Modifications Règlement

Article 15 – Equipements

15-7 – Chaque équipe doit déclarée une couleur officielle de maillots lors de son engagement (en gras)

15- 8 - Les équipes doivent obligatoirement disputer les rencontres dans la couleur officielle déclarée.....

Titre VIII – Classement

Article 61 – Egalité

Rajouter après 61.1 – Une équipe à égalité de points, ayant des pénalités d'arbitrage sera la meilleure classée à condition qu'elle n'ait pas d'autres pénalités.

Article 65 – Montée et descente

En masculins :

D1 – 1 poule de 12 : 2 montées en Région – 4 descentes

D2 - 2 poules de 12 – 1 montée en D1 – Barrage des 2èmes et 3èmes pour montée éventuelle

4 descentes – Barrage des 8èmes si descentes supplémentaires

D3 – 4 poules de 12 – 1 montée en D2 – Barrage des 2èmes pour montée éventuelle

D4 – N poules de 12 – 1 montée en D3 + montée supplémentaire selon un classement en fonction du ratio (victoire/défaite) ramené à 1 rencontre.

En Féminines :

D1 – Inchangé

D2 – 1 montée en poule D1 – Barrage des 2èmes et 3èmes pour montée éventuelle. 4 descentes.

D3 – 1 montée en poule D2 – Barrages des 2èmes pour montée supplémentaire. 3 descentes

D4 – N Poules de 12 – 1 montée en D3 + + montée supplémentaire selon un classement en fonction du ratio (victoire/défaite) ramené à 1 rencontre.

Article 68 – mise en sommeil

.....pour UNE SEULE SAISON. A l'exception, les équipes restant en D1 ou montant de D2 vers D1 se verront réintégrer systématiquement en D2 (D1 étant qualificatif pour la Région).

La décision de conserver.....

La demande de réintégration.....CD au plus tard le 30 avril.

QUESTIONS DIVERSES

QUALIFICATIONS : 1 président et 1 trésorier ne sont toujours pas licenciés. Un dernier courrier de rappel sera envoyé, sous peine d'ouverture de procédure disciplinaire. La saison prochaine il sera effectué une vérification des licences, dès la réception de la liste de composition des membres du bureau des clubs.

SPORTIVE : Suite à un premier classement dans lequel l'équipe de DF2 de BOUAYE se trouvait 1ère de sa poule, le club se portait candidat à l'organisation de la finale, à la demande de la commission suite à la défection de la ST ROGATIEN engagée en coupe la Ligue. Mais après appel d'une décision disciplinaire auprès de la chambre d'appel de la FFBB, le classement se trouve modifié et définitif : 1^{er} HERMINE 2èm BOUAYE. A partir de cette décision, le club de BOUAYE ne souhaite plus organiser la finale pour laquelle il s'était engagé. Il demande à être à nouveau organisateur des finales de DM3, auxquelles son équipe participe.

Après consultation et discussion, le Président décide de concéder au club de l'HERMINE l'organisation de cette finale de DF2. Il décide que le club de BOUAYE se verra refuser toute organisation sous l'égide du Comité, jusqu'à nouvel ordre.

La séance est levée à 22h45

Le Président
Yannick OLIVIER

Le Secrétaire Général
Dominique BOUDEAU